



LE DÉPARTEMENT
VENDÉE

Bourse « Jeunes bénévoles vendéens »

2026

**Tu as entre 17 et 25 ans cette année ?
Tu t'investis bénévolement dans une association vendéenne ?**
Le Département de la Vendée t'aide à financer ton permis de conduire ou tes études supérieures.

Voici les conditions pour bénéficier de cette bourse :

- Pour être éligible, le candidat doit :
- avoir entre 17 et 25 ans en 2026,
 - être domicilié en Vendée ou rattaché fiscalement à l'un de ses parents domicilié en Vendée,
 - être impliqué bénévolement dans une ou plusieurs associations vendéennes :
- ➡ Si le candidat a moins de 18 ans, il doit pouvoir démontrer son implication active depuis au moins un an¹ dans les projets ou le fonctionnement d'une association,
- ➡ Si le candidat a plus de 18 ans, il doit faire la preuve d'une responsabilité dans le bureau d'une association depuis au moins un an¹ ou démontrer son implication concrète, régulière et personnelle depuis au moins deux ans² dans un ou plusieurs projets associatifs.
- suivre des études supérieures ou participer à une formation au permis de conduire (B).

Bourse attribuée dans la limite des crédits disponibles

¹ Soit depuis décembre de l'année 2025

² Soit depuis décembre de l'année 2024

Comment déposer son dossier ?

Règlement disponible sur
[vendee.fr/
bourse-jeunes-benevoles-vendeens](http://vendee.fr/bourse-jeunes-benevoles-vendeens)

Le dossier est à transmettre
**entre le 15 septembre
et le 1^{er} décembre 2026**
via le formulaire en ligne du portail
subventions.vendee.fr

Renseignements :
02 28 85 81 44



LE DÉPARTEMENT
VENDÉE

